

2024-81-V**ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION TEMPORAIRE****Le Maire de la Ville d'Ambazac,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 110.5, R 441.8, R 441.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;

Vu l'arrêté n°2022-37-DF du Maire de la commune d'Ambazac portant délégation de fonction et de signature aux adjoints ;

Vu la demande de l'entreprise SOCALIM de restriction de circulation en date du 25 avril 2024 ;

Considérant qu'en raison des travaux d'implantation d'un fourreau PVC pour fibre optique ; il y a lieu de restreindre la circulation pour assurer les conditions de sécurité de la façon suivante :

ARRÊTE**ARTICLE 1**

Le 13 mai 2024, le pétitionnaire est autorisé à barrer la route, selon les besoins du chantier et en fonction de son avancement, afin d'effectuer les travaux ci-dessus pour une durée de 17 jours calendaires.

ARTICLE 2

Les accès riverains, la circulation des services de secours et transports scolaires seront maintenus jusqu'au droit du chantier 435 allée des ribières. Le stationnement de tout véhicule ne relevant pas de l'activité faisant l'objet de la demande sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3

Les travaux nécessiteront la mise en place à la diligence du pétitionnaire, d'un balisage de la zone et d'un panneau de signalisation à l'attention de tous les usagers de la voie, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I- 8^{ème} partie signalisation temporaire.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Chintian Prénom : CHASSAGNE
Dénomination : SOCALIN Représenté par :
Adresse Numéro : 1095 Extension : Nom de la voie : Au de Souboude
Code postal 87260 Localité : Pierre-Buffière Pays :
Téléphone 0555062855 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : socialin.voies@orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° X
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 435 Extension : Nom de la voie : APPE des Ribieres
Code postal 87240 Localité : Ambazac

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : 2023-66 V
Description des travaux :
Pose de poutres pour fibre optique
Date prévue de début des travaux : 13 05 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 017

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 017 Date de début de réglementation 13 05 2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Balutage par panneaux B15C18
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Emplètement sur chaussée largeur de voie maintenue LL
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) LL

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée
Nom : SOCALIM Prénom : CHASSAGNE
Dénomination : SOCALIM Représenté par :
Adresse Numéro : 1095 Extension : Nom de la voie : Av de Soubise
Code postal 87260 Localité : Pierre Buffière Pays :
Téléphone 05 55 06 28 55 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Socalim-nouve@orange.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

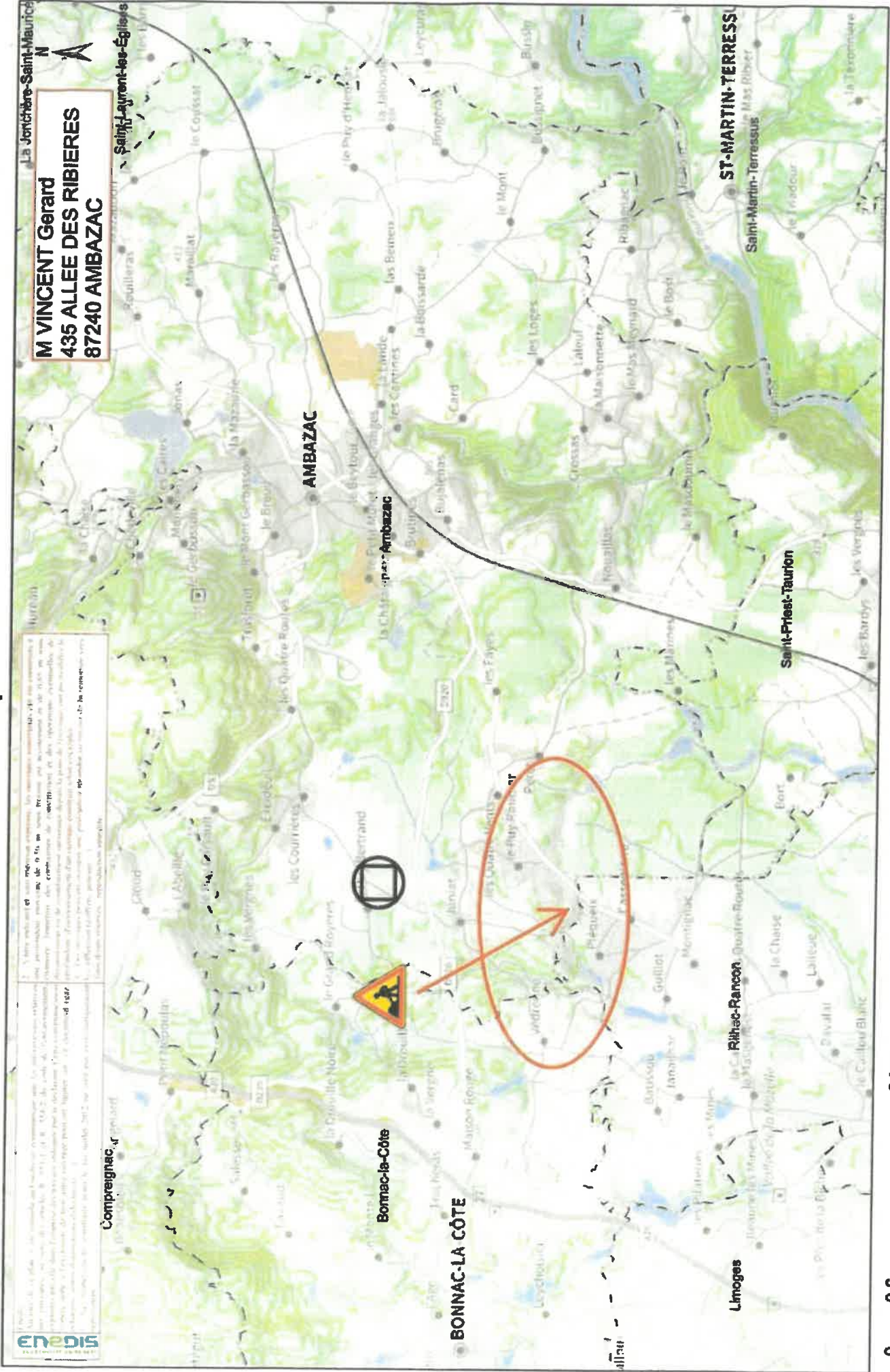
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'affirme de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : 25 04 2024

Nom : TORÉAU Prénom : Thierry Qualité : conducteur de Travaux

SARL SOCALIM
1095 Avenue de Soubise
87260 PIERRE-BUFFIERE
TÉL : 05 55 06 28 55
Siret : 808 180 253 00049 - APE : 4222Z



M VINCENT Gerard
435 ALLEE DES RIBIERES
87240 AMBAZAC

26/07/2022
13:51:58

0 0.6 3 km

Département :
HAUTE VIENNE

Commune :
AMBAZAC

Section : J
Feuille : 000 J 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/07/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

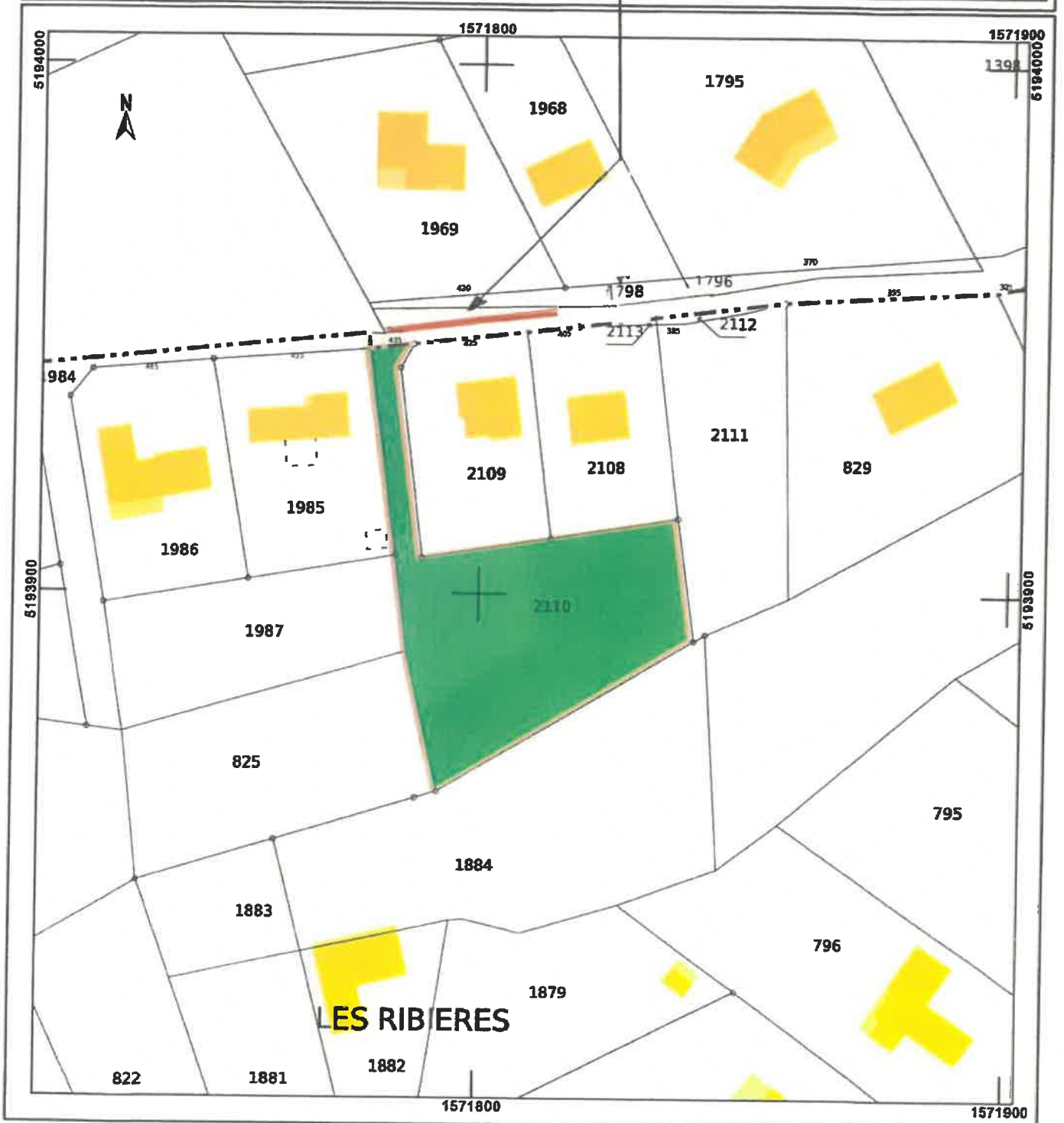
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques 30, Rue
Cruveilhier 87050
87050 LIMOGES Cedex 2
tél. 05 55 45 59 00 - fax
sdif.haute-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Requiem en domaine public de 30 m
Pour l'alimentation en fibre optique
de la parcelle 2110*

**M VINCENT Gerard
435 ALLEE DES RIBIERES
87240 AMBAZAC**



Reste à réaliser
Tranchée sous accotement de 30m

pour passage Fibre Optique DORSAL

chambre France Telecom
existant

PUC 42145 en attente de raccordement
sous l'accotement

